#### **COMMUNE DE VOUVRAY SUR HUISNE**

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOUVRAY SUR HUISNE LE MARDI 07 JUIN 2022 à 20h30

L'an deux mil vingt-deux le sept juin à vingt heures trente minutes

Date de convocation :

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en

**31/05/2022** s

séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers :

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHETAT, M. François

En exercice: 11

THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, Mme Pauline RAMON,

Présents : 9

M. Christian AATZ.

Pouvoir: 0

Formant la majorité des membres en exercice.

Votants: 9 Absents: 2

Absents ayant donné pouvoir : /

Etaient absents excusés: M Christian LAUNAY, M. Gonzague DE MONTESSON.

M. Stéphane CRUCHET a été élu secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal de la séance du 03/05/2022 à l'unanimité des membres présents. Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour 1 délibération. Le Conseil Municipal accepte le rajout de 1 délibération 2022-025 à l'unanimité des membres présents.

Les devis pour les travaux de dallage sont reportés au prochain conseil car les crédits ne sont pas inscrits au Budget, il faudra faire une Décision Modificative afin de les y inscrire et pouvoir ensuite valider un des 2 devis.

# OBJET DE LA DELIBERATION 2022-022 : CHOIX DES DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE VOIE 405 ALEXANDRE HENRY DES MAZIS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a un choix à faire entre 2 devis pour les travaux de voirie voie 405 Alexandre Henry des Mazis.

Monsieur Le Maire présente les devis :

- EIFFAGE pour un montant de 9 960.00 € TTC
- COLAS pour un montant de 13 844.06 . € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide le devis de EIFFAGE pour un montant de 9 960.00 € TTC,
- autorise Mr Le Maire à signer le devis précédement validé

et vote avec voix pour : 9 voix contre : 0 Abstention : 0.

#### OBJET DE LA DELIBERATION 2022-023 : CHOIX DES DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU POIRIER.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a un choix à faire entre 2 devis pour les travaux de voirie chemin du Poirier

Monsieur Le Maire présente les devis :

- EIFFAGE pour un montant de 4 752.00 € TTC
- COLAS pour un montant de 6 819.74 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide le devis de EIFFAGE pour un montant de 4 752.00 € TTC,
- autorise Mr Le Maire à signer le devis précédement validé

et vote avec voix pour : 6 voix contre : 0 Abstention : 0.

Monsieur le Maire Jean-Pierre CIRON, M. Stéphane CRUCHET, M. François THOMELIN sont sortis de la salle et non pris part ni au débat ni à la délibération, ils sont concernés par cette délibération car ils sont habitants et propriétaires de terrains desservis par ce chemin.

# OBJET DE LA DELIBERATION 2022-024 : CONVENTION DE CESSION D'ABRIBUS SCOLAIRES A L'EURO SYMBOLIQUE.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Pays de la Loire va remplacer à neuf l'abribus scolaire et propose la cession à l'euro symbolique ainsi que de transférer la propriété à la commune de l'abribus scolaires. Cette cession est justifiée par des motifs d'intérêt général. La commune deviendra propriétaire de l'abribus scolaire situé à l'arrêt « le bourg » et en assumera la charge d'entretien et le renouvellement quand celui-ci sera nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Mr Le Maire à signer la convention ci-dessus énumérée et vote avec voix pour : 9 voix contre : 0 Abstention : 0.

# OBJET DE LA DELIBERATION 2022-025 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET DE RESTRUCTURATION EHPAD DE TUFFE VAL DE LA CHERONNE.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que L'EHPAD de Tuffé Val de la Chéronne demande une subvention dans le cadre du projet de restructuration de l'EHPAD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Refuse la demande de subvention ci-dessus énumérée et vote avec voix pour : 0 voix contre : 8 Abstention : 1.

### Questions et informations diverses :

- Faut-il faire une commission enfance-jeunesse, le conseil municipal est d'accord, les personnes pour y siéger : François THOMELIN, Séverine RHETAT, Dominique COMBE, Pauline RAMON, Fabien AVIGNON, Jean-Pierre CIRON, il faudra aussi prévoir des enfants du village, Mr le Maire fera une réunion avec les enfants qui ont fait une demande.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 15, Le Maire Jean-Pierre CIRON.

